



1004720101

DATE DEPOT : 2010-06-04

NUMERO DE DEPOT : 47201

N° GESTION : 2009B11199

N° SIREN : 512984675

DENOMINATION : EXANS

ADRESSE : 95 rue la Boétie 75008 PARIS FRANCE

DATE D'ACTE : 2010/04/30

TYPE D'ACTE : PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

NATURE D'ACTE : AUGMENTATION DE CAPITAL

MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)

09B1199

Graffe du Tribunal de Commerce de Paris

Exans

Libre de
SIE
Bord : 20/10/1640
Total liquid
Pour la Cte.
28/05/2010
se : 152
345
comptable,

I N Société par actions simplifiée

- 4 JUIN 2010 Au capital de 70 000 Euros
Siège social : 95, rue La Boétie, 75008 Paris
R.C.S. Paris B 512 984 675

N° DE DÉPOT 47201

Contrôleur des comptes

Fabienne DUJARDIN

PROCES - VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2010

L'an deux mil dix,

Le trente avril, à 17 heures,

FF 30.04.10 AUJND
CA 15.05.10 (x3)
CG 12.05.10

Les associés de la société par actions simplifiée EXANS, au capital de 70 000 Euros, divisé en 7000 actions de 10 euros chacune, se sont réunis au siège social sur convocation de la gérance en date du 21 Mars 2010, aux fins de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport spécial de la gérance
- Augmentation du capital social de 70 000 euros à 140 000 euros par voie de création d'actions ✓
- Modification corrélative des statuts ✓
- Pouvoirs

Sont présents :

Monsieur Minoo Irani,

9, rue Grévin - 94100 Saint Maur des Fossés.

Propriétaire de

6.650 actions

Monsieur Guillaume Irani,

53 avenue Foch- 94300 Vincennes

Propriétaire de

350 actions

7.000 actions

Copie certifiée conforme TOTAL
12.05.2010
Le gérant
Girard

Tous les associés étant présents, l'Assemblée peut valablement délibérer et, en conséquence, est déclarée régulièrement constituée.

Monsieur Guillaume Irani préside l'assemblée en sa qualité de gérant associé.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- une copie de la lettre de convocation des associés ;
- le rapport spécial de la gérance
- le texte des résolutions proposées
- une copie des statuts actuels
- le projet de statuts modifiés

Les associés reconnaissent avoir reçu ou avoir eu accès à l'ensemble des documents et informations prescrits par les statuts de la Société et les dispositions légales réglementaires.

Lecture est ensuite donnée du rapport spécial de la gérance

Enfin, le président déclare la discussion ouverte. Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions suivantes

PREMIERE RESOLUTION


La collectivité des associés après avoir entendu le rapport spécial de la gérance, décide d'augmenter le capital social d'un montant de 70 000 euros, afin de le porter à la somme de 140 000 euros, par la création de 7000 actions nouvelles de 10 euros chacune, numérotées de 7001 à 14 000 inclus, souscrites par les associés d'une action nouvelle pour une action ancienne.

L'assemblée constate que les associés ont versé le montant de leur souscription respective, à savoir :

M. Mino Irani en un chèque no 9933546 de 66 500 euros

M. Guillaume Irani en un chèque no 4342424 de 3 500 euros

Soit au total 70 000 euros.

Gi' 

Elle donne tous pouvoirs à M. Guillaume Irani, gérant, à l'effet d'effectuer le retrait de cette somme lorsque le délai de trois jours francs prévu par l'article L. 223-32 du Code de commerce sera écoulé.

Les parts nouvelles ont été réparties entre les associés conformément aux statuts tels qu'ils sont modifiés par la deuxième résolution; elles sont intégralement libérées.

Les parts nouvelles participeront à la distribution des bénéfices à compter du premier jour de l'exercice en cours.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION

Les associés, en conséquence de cette augmentation de capital, décident de modifier l'article 8 des statuts comme suit :

Article 8— Il a été fait un apport supplémentaire en numéraire de la somme de 70 000 euros à compter du 4 Mai 2010. En conséquence, le capital social est fixé à la somme de 140 000 euros

Il est divisé en 14 000 actions, de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 14 000

Ce capital social est réparti de la façon suivante :

M. Guillaume Irani : 700 actions numérotées de 1 à 700

M. Minoo Irani : 13 300 actions numérotées de 701 à 14 000

Soit au total 14 000 actions.

Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Gi E

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée des associés confère tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie du présent procès-verbal en vue d'effectuer toutes formalités légales.

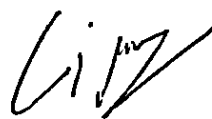
Cette résolution, mise aux voix est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 18 heures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, lequel après lecture a été signé par les associés et le gérant.



M. Minoos IRANI



M. Guillaume IRANI